



André Cardinal
Ing., M. Sc.A.

Apprendre la sécurité sur les bancs d'école

Peut-on préparer un numéro de Convergence portant sur les jeunes travailleurs et ne rien écrire sur le milieu de l'éducation? Poser la question c'est y répondre. En effet, c'est à l'école que les individus apprennent leur métier et, espérons-le, comment l'exercer de façon sécuritaire.



Les parcours scolaires sont très variés. Certains étudiants feront des études universitaires en gestion, en médecine, en histoire, etc. D'autres iront vers des programmes professionnels ou techniques au secondaire ou au collégial : menuiserie, boucherie, soins infirmiers, etc.

Si certains domaines sont peu à risque d'accident (le droit ou la littérature par exemple), d'autres le sont davantage : les métiers de la construction, le travail en laboratoire, etc. Puisqu'il vaut mieux prévenir que guérir, la santé et sécurité du travail doit être intégrée à la formation des étudiants.

Pour en savoir plus, nous avons demandé à M^{me} Geneviève Trudel, Direction des communications et des relations publiques, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de répondre à quelques questions.

DEPUIS QUAND LA CSST S'INTÉRESSE-T-ELLE À L'INTÉGRATION DE LA SST DANS LES PROGRAMMES DE FORMATION ?

Cette orientation de la CSST est en place depuis la signature, en 2003, du Protocole de Québec pour l'intégration de compétences en SST dans l'enseignement et la formation professionnels et techniques.

COMMENT LA CSST A-T-ELLE CONCRÉTISÉ LE PROTOCOLE DE QUÉBEC ?

En 2005, une entente administrative a été ratifiée entre la CSST et le MELS¹, afin de confirmer leur adhésion aux grands principes du Protocole de Québec, dont voici un résumé :

- les compétences en SST, associées à chacune des étapes de réalisation d'un travail, sont intégrées à la formation au fur et à mesure de l'apprentissage du métier;
- la maîtrise des connaissances fait l'objet d'une évaluation intégrée à la formation;
- le milieu de la formation adopte des pratiques exemplaires en matière de santé et de sécurité pour l'élève;
- le matériel, l'équipement et l'environnement répondent aux normes et aux règles reconnues en matière de SST.

De plus, un comité national a été mis sur pied en 2006, afin de voir à la mise en œuvre du Protocole de Québec dans la province. Ce comité est formé de représentants de la CSST, du MELS et du MESRS², et des principaux partenaires du milieu de l'éducation. Il vise à assurer l'intégration de la SST dans l'enseignement et la formation professionnels et techniques.

AVEZ-VOUS UN EXEMPLE DE RÉALISATION ?

À la suite de l'adoption du Protocole de Québec, de nombreuses actions ont été prises.

Tous les établissements d'enseignement de formation professionnelle et de formation technique concernés ont développé et déposé, à la CSST, un plan d'action sécurité des machines, afin d'assurer la mise aux normes des équipements utilisés.

Des experts, désignés par la CSST, contribuent, avec le MELS et le MESRS, aux étapes préalables à l'élaboration et à la révision des programmes d'études en formation professionnelle et en formation technique. Cela permet d'identifier les sources et les niveaux de risques présents, ainsi que les effets sur la SST et les moyens de prévention à mettre en place. Ceci afin d'intégrer la SST dans les programmes d'études et, ainsi, agir en amont.

Les conseillers en prévention jeunesse de la CSST réalisent de nombreuses interventions auprès des gestionnaires et des enseignants dans les établissements d'enseignement, dans le but de favoriser l'intégration des savoirs de prévention dans la formation des élèves et des étudiants.

QU'EN EST-IL DU PLAN D'ACTION ACTUEL DU COMITÉ NATIONAL ?

Le plan d'action 2012-2015 du comité national est à l'étape de réalisation, et ce, jusqu'à la fin de 2015.

Divers outils sont présentement en élaboration. Ils seront rendus disponibles au moment opportun. Ils aideront les intervenants du milieu de l'éducation à assurer la transmission des savoirs de prévention dans les différents programmes de formation professionnelle et technique.

À la suite de la concrétisation du plan d'action 2012-2015, le Comité national en élaborera un autre pour continuer sur la même visée, soit l'amélioration de l'intégration de la santé-sécurité dans la formation professionnelle et la formation technique.

LES BANCS D'ÉCOLE C'EST BIEN...

Beaucoup d'efforts sont déployés pour intégrer la SST aux programmes scolaires. Il s'agit là d'une bonne base pour les futurs travailleurs. Jumelé à un bon programme d'accueil, de la formation adaptée au milieu de travail, un bon coaching, etc., le travail de sensibilisation et de formation déjà amorcé devrait contribuer à obtenir un impact encore plus positif sur les lieux de travail. ■

1. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

2. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.